

Partenariat canadien pour une agriculture durable

Compétitive. Novatrice. Résiliente.

Services agroenvironnementaux





Description et objectifs du programme

Soutenir et fournir des services agroenvironnementaux de haute qualité aux producteurs agricoles liés aux changements climatiques et la durabilité de l'environnement à la ferme. Les services peuvent comprendre : la planification de la gestion des éléments nutritifs; la planification de la lutte antiparasitaire intégrée; les initiatives liées à la santé des sols; le soutien aux plans de ferme environnementaux; le soutien à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques; et le soutien à la recherche menée par le personnel du ministère.

Les services fournis favoriseront le leadership environnemental dans l'ensemble des secteurs et régions agricoles. Par ailleurs, ils comprendront des activités éducatives et de transfert de l'information et de la technologie axées sur la durabilité de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques et les mesures d'atténuation connexes.

Demands admissibles

- Associations de producteurs agricoles

Activités admissibles

- Les dépenses opérationnelles à l'appui de la prestation d'un programme agroenvironnemental aux producteurs, y compris :
 - une aide aux producteurs pour établir des plans de ferme environnementaux;
 - l'élaboration de plans de gestion des éléments nutritifs;
 - la coordination des activités de perfectionnement professionnel et des journées champêtres pour les producteurs;
 - la liaison avec les groupes agricoles et écologiques locaux et provinciaux;
 - une augmentation des activités de sensibilisation et d'éducation sur la gestion de la lutte antiparasitaire intégrée;
 - un soutien aux activités de recherche menées par le personnel du ministère;
 - d'autres services agricoles liés aux changements climatiques et à la durabilité environnementale à la ferme peuvent être envisagés;
 - des initiatives liées à la santé des sols.

Niveau d'aide

- Jusqu'à 100 % des activités admissibles.



Lignes directrices administratives

Tous les demandeurs doivent se familiariser avec les lignes directrices administratives avant de déposer leur demande. Les lignes directrices administratives peuvent être consultées ici :

PCAD Lignes directrices administratives



Production de rapports

Les candidats peuvent être tenus de rédiger un rapport sur l'incidence du financement reçu. Les exigences en matière de rapports seront décrites dans la lettre d'offre.



Autres exigences

Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il possède tous les permis, approbations environnementales ou certifications nécessaires pour mener à bien son projet.



Collaboration régionale

Les projets qui sont évalués afin de démontrer les avantages et les retombées pour plus d'une province peuvent être admissibles à un financement sur une base régionale.

Comment présenter une demande

Avant de déposer une demande, les demandeurs doivent en discuter avec le personnel compétent du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (agent de croissance des entreprises, agent de développement ou spécialiste). Une liste des personnes-ressources du Ministère se trouve sur le lien suivant :

Secteur du développement des cultures (Direction) (gnb.ca)

Secteur du développement du bétail (Direction) (gnb.ca)

Croissance des entreprises (Direction) (gnb.ca)

**Les demandes dûment remplies
peuvent être soumises par
courriel ou par courrier.**

Envoi d'une demande par courriel :

Sustainable.CAP@gnb.ca

Envoi d'une demande par courrier :

Administrateur du programme Partenariat
canadien pour une agriculture durable

Direction des programmes
financiers destinés à l'industrie
Ministère de l'Agriculture,
de l'Aquaculture et des Pêches
C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1